

Aide aux mines d'or

Il est juste de dire, je pense, que la loi a réussi à réduire les répercussions économiques et sociales de la brusque fermeture des mines d'or sur les collectivités qui en dépendent par des mesures d'amortissement, qui consistent à ralentir le mouvement de baisse dans l'exploitation des mines d'or. Ce fut dès le début la raison fondamentale du programme.

Une conséquence de ce programme a été, bien entendu, que les gouvernements fédéral et provinciaux se sont efforcés de créer d'autres possibilités économiques dans les régions de mines d'or les plus touchées. Je suppose que l'exemple classique de réussite est la région de Timmins, où l'on a pu assister au déclin progressif de l'exploitation des mines d'or puis à l'essor spectaculaire de la localité grâce à la découverte de cuivre par la société Texas Gulf Sulphur et à la création de nouvelles usines de transformation dans cette région.

Le 11 août 1970, mon prédécesseur, l'honorable J. J. Greene, avait annoncé que le gouvernement canadien avait décidé de proroger l'application de la loi pendant 2 ans et demi, soit jusqu'au 30 juin 1973. Le programme d'aide est demeuré le même. Le ministre avait également annoncé que le gouvernement canadien était prêt à envisager une deuxième prolongation de 2 ans et demi, soit jusqu'au 30 juin 1973. Le programme d'aide est demeuré le même. Le ministre avait également annoncé que le gouvernement canadien était prêt à envisager une deuxième prolongation de 2 ans et demi, soit jusqu'au 31 décembre 1975, à condition de pouvoir formuler, de concert avec les gouvernements provinciaux, les localités, les sociétés et les syndicats intéressés, des programmes d'adaptation convenables pour les localités minières concernées.

Pour atteindre cet objectif, le ministre a rencontré, à Ottawa, les 20 et 21 mai 1971, des représentants de l'industrie minière, des gouvernements provinciaux de l'Ontario et du Québec, et bien entendu, des responsables du ministère, en vue de déterminer et de recommander des programmes scientifiques et techniques permettant d'accélérer le rythme de l'exploration et de l'extraction minière dans le but d'élargir la base économique des régions. A la suite des discussions qui ont eu lieu à Ottawa, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources annonça, le 30 juin 1971, que son ministère entreprendrait des travaux scientifiques et techniques dans ce domaine. Les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont annoncé également qu'ils prendraient des mesures visant à stimuler l'exploration dans les régions concernées.

Bien que la montée du prix de l'or fasse naître un nouvel espoir dans environ 14 localités qui dépendent encore en grande partie de cette industrie, les syndicats, les municipalités intéressées, les sociétés minières exploitant dans ces localités et, bien entendu, les gouvernements provinciaux, devront tous continuer, dans le même esprit d'initiative dont ils ont fait preuve jusqu'ici, à développer l'activité économique de ces régions.

Le gouvernement canadien, par l'intermédiaire de mon ministère et d'un comité interministériel, en collaboration avec les représentants de l'industrie et des deux gouvernements provinciaux, a établi une liste de priorités pour les programmes d'exploration et de prospection. L'Ontario avait choisi, de plein gré, des subventions spéciales à l'exploration et la prospection. Le Québec, d'autre part, avait décidé d'organiser un vaste programme géoscientifique s'étendant à la géochimie et à la géophysique et commandité conjointement avec le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale.

[M. Macdonald (Rosedale).]

• (1550)

Il serait réconfortant, mais peu réaliste je crois, de prétendre que les problèmes auxquels font face les localités aurifères disparaîtront du jour au lendemain parce que le prix officiel de l'or est passé de 35 à 38 dollars lors de la première dévaluation. A l'heure actuelle, le Congrès américain n'a pas réagi à la suite de l'évaluation la plus récente et il est donc prématuré de dire quel sera le prix officiel. Nous pouvons reconnaître, toutefois, les influences perturbatrices que les marchés internationaux peuvent avoir sur nos communautés dotées de ressources et la nécessité de mettre au point des politiques et des programmes soutenus qui élargiront la base économique des communautés minières au Canada.

Le gouvernement poursuivra donc ses efforts de concert avec les autres parties intéressées en vue d'aider les localités aurifères à s'adapter aux circonstances changeantes. Aux termes de ce programme, il est opportun d'assurer la stabilité future de l'exploitation des mines d'or et des communautés qui en dépendent en prolongeant l'application de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or jusqu'au 30 juin 1976. Nous nous proposons durant la période actuelle de prix relativement élevés de maintenir un prix minimum fixé par la loi au cas où par suite des vicissitudes du marché international, il y aurait une nouvelle fluctuation du prix provoquant ainsi une autre situation critique.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt les remarques du ministre en faveur du bill dont nous sommes saisis et j'estime qu'il convient de répéter, comme il l'a fait, que quelque 14 de nos collectivités dépendent dans une large mesure de la survie de cette industrie. Il faut également signaler que le Canada, peut-être par inadvertance, a particulièrement bien géré son encaisse or ces dernières années.

Comme le signalait le ministre, le prix mondial de l'or, ces dernières semaines, est monté en flèche sans qu'on sache encore le prix qu'il atteindra finalement. Il est bon que la Chambre sache qu'à la fin de février nos réserves internationales officielles d'or s'élevaient à \$834.1 millions. Ce prix est établi au taux de \$38 l'once. Comme le ministre l'a dit, il est pratiquement certain que ce prix sera relevé à \$42.22 l'once. Lorsque cela se produira, notre encaisse or enregistré officiellement dans nos réserves internationales atteindra \$926.8 millions. Sur la base du chiffre de \$926.8 millions, que n'indique pas la revue de la Banque du Canada pour mars mais qui figurera probablement dans celle d'avril, la valeur de notre encaisse or dans nos réserves a augmenté de \$158.6 millions depuis mai dernier. En résumé, le Canada a été le grand gagnant dans ce domaine.

On oublie parfois que si le marché libre de l'or rime à quelque chose à son prix actuel, qui à Londres était de \$89.25 l'once, notre encaisse réel vaut \$1.9 milliard. C'est une aubaine d'un milliard pour le Canada que d'avoir, peut-être par inadvertance, conservé ses réserves d'or au bon moment.

Comme l'a fait le ministre, j'aimerais également signaler que l'aide réelle fournie aux mines depuis l'adoption de cette loi, s'élève à environ \$278 millions. Le ministre n'a pas dit que si on tient compte de l'augmentation de la valeur de nos réserves internationales, soit \$158.6 millions, les dépenses totales, compte tenu de ces deux chiffres, s'élèvent à \$120 millions. Le Canada, pour avoir eu la prévoyance d'adopter et de maintenir cette loi en vigueur, a dépensé \$120 millions nets et aura réalisé un bénéfice